

Guide du client

Siège social :

7, rue Bacquié Fonade, 31700 Blagnac

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h (fermé le mardi matin)

Accès : bus 70 (arrêt Mairie de Blagnac) ou Tramway (arrêt Pasteur)

Tél : 05 61 16 30 40

accueil@inter-relais.asso.fr

Antenne :

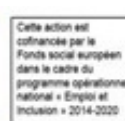
51, avenue de Saint Exupéry, 31400 Toulouse

Du lundi au vendredi : 14h-17h30

Accès : bus 10 (arrêt 3 fours)

Tél : 05 61 34 29 11

toulouse@inter-relais.asso.fr



Rôle de l'association **Inter Relais**

Inter Relais est une association intermédiaire, créée en 1988.

Nous proposons aux personnes en recherche d'emploi des missions de travail temporaires, nous assurons un suivi et un accompagnement socioprofessionnel.

Le passage à Inter Relais est une étape dans leur recherche d'emploi. C'est un tremplin vers un emploi plus stable.

Certifiés CEDRE ISO 9001 depuis décembre 2014, nous effectuons un travail en partenariat avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Fonctionnement d'**Inter Relais**

Souplesse

Vous nous contactez par téléphone ou vous venez nous rencontrer à l'association pour nous indiquer vos besoins.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, nous avons fait le choix, à Inter Relais, de proposer la candidature de salariés en fonction de la mission de travail et selon des critères de compétences et de disponibilités.

En fonction de cette information, nous vous laissons le choix de confirmer votre demande auprès de notre structure.

Nous demeurons l'employeur, nous nous chargeons des formalités administratives : rédaction du contrat de travail, déclaration d'embauche, immatriculation à la sécurité sociale, maladie, attestation Pôle emploi...

Nous établissons un contrat de mise à disposition qui vous sera remis par le.la salarié-ée. Il vous appartient de le lire attentivement et de nous envoyer un exemplaire signé par courrier ou par l'intermédiaire du salarié, avant le début de la mission.

Nous vous rappelons que nos salariés-ées bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel et doivent se rendre aux rendez-vous mensuels fixés par l'association.

Nous assurons un remplacement du salarié si ce dernier trouve un emploi en dehors de la structure.

Nous vous rappelons que la durée minimale d'intervention est de 2 heures.

Le contrat de mise à disposition

Le contrat de mise à disposition implique que le personnel demeure exclusivement placé sous votre contrôle et votre surveillance. Il existe en effet un transfert de responsabilité de l'association employeur à l'utilisateur commettant (article 1384 alinéa 5 du code civil). Il vous est donc vivement recommandé de vérifier que vous bénéficiez d'une assurance Responsabilité Civile de votre contrat d'habitation, couvrant les éventuels dommages occasionnés par le salarié de quelque nature qu'ils soient.

Si vous décidez de confier les clefs de votre domicile au salarié(e), l'association n'est pas responsable en cas de perte ou de non-restitution.

N'oubliez pas que votre responsabilité est engagée, vous êtes responsable de l'hygiène et de la sécurité du salarié, les travaux dangereux sont formellement interdits.

En cas d'accident du travail prévenez immédiatement Inter Relais afin que nous puissions faire les démarches auprès de la sécurité sociale.

Pour un meilleur fonctionnement, veuillez laisser vos consignes et vos coordonnées au salarié, avec un cahier de correspondance par exemple.

Inter Relais met à disposition du personnel sur des postes de :

Employé-ée de ménage et/ou repassage

Aide jardinier-ère

Agent d'entretien polyvalent

Ouvrier-ère de nettoyage de locaux

Manutentionnaire (déménagement...)

Agent d'espaces urbains

...

Tarifs Services A la Personne : 20.00 € /heure

Nos engagements de service

- Fournir un service de qualité, rapide et personnalisé ajustable selon l'évolution de vos besoins (congrés, arrêts de travail de vos salariés, surcroit de travail)
- Améliorer en continu notre activité afin de s'adapter aux évolutions constantes des exigences de la société
- Assurer la professionnalisation des salariés grâce à un accompagnement personnalisé.
- Garantir un service responsable en intégrant la responsabilité sociétale dans nos décisions.

Les moyens mis en œuvre

- Réponses à vos demandes sous 48h
- Devis gratuit et personnalisé
- Suivi des missions des salariés sur site
- Formation et accompagnement individualisé des salariés
- Sensibilisation des salariés à la sécurité
- Evaluation systématique de votre niveau de satisfaction

Tarifs pour les professionnels : nous consulter

**Inter Relais intervient sur Toulouse et sa périphérie.
Nous fournissons le personnel mais pas de matériel.**

Toujours soucieux de vous apporter le meilleur service, nous avons conclu un partenariat avec 2 fournisseurs de matériel et produits pour l'entretien de vos locaux.

Vous pourrez ainsi bénéficier :

- **d'une remise de 30% sur les prix des catalogues.**
- **d'une aide technique personnalisée pour faire les bons choix de matériel et produits.**

Avantages fiscaux à **Inter Relais**

Dans le cadre des Services à la Personne, vous avez la possibilité de déduire de vos impôts 50% des dépenses engagées, en fonction de la législation en vigueur.

Ensemble, soyons solidaires pour l'emploi !

**Vous êtes satisfaits des services d'Inter Relais,
Merci d'en parler autour de vous**

**Chaque année 400 clients nous font confiance
et permettent à 150 personnes de travailler**

Facturation et règlement

Une facture mensuelle est établie en fonction du relevé d'heures signé par vos soins, ce relevé est à retourner à Inter Relais avant la fin du mois, selon le calendrier ci-dessous. Cette facture inclut toutes les charges, elle est à régler à réception.

Le cumul des heures de travail est arrondi au ¼ d'heure. Sur vos factures les heures sont exprimées en 100^{ème} : 15 minutes = 0.25 heure.

Le règlement de vos factures s'effectue par chèque bancaire, virement ou prélèvement SEPA. Nous n'acceptons pas les paiements en numéraire.

Pour les **S**ervices **A** la **P**ersonne, vous avez la possibilité de nous régler par chèque emploi service universel (CESU ou e- CESU), disponible auprès de votre comité d'entreprise. Pour ce mode de paiement, nous ne pouvons pas rendre la monnaie ou vous faire un avoir, il convient donc de régler la différence par chèque bancaire uniquement.

Pour toute réclamation, veuillez nous contacter par téléphone ou par mail

BLAGNAC	TOULOUSE
05 61 16 30 40	05.61.34.29.11
accueil@inter-relais.asso.fr	toulouse@inter-relais.asso.fr